

Apprendre à apprendre à devenir citoyen(ne)s :

Note adoptée par le Conseil fédéral de la FEF le 19 avril 2006

La massification des études, l'expansion du système d'enseignement et l'augmentation considérable du nombre des professeur(e)s ont banalisé le métier des enseignant(e)s gradué(e)s. En comparaison avec d'autres professions exigeant un niveau de formation équivalent, il semble que celle des enseignant(e)s gradué(e)s soit moins attrayante¹.

La qualité de l'enseignement obligatoire va de pair avec la qualité de l'enseignement dispensé dans les Ecoles dites Normales. Pour certains, l'accroissement de la qualité de cette formation est intimement lié au rallongement des études. En effet, depuis plusieurs années cette idée fait apparaître des euros dans les yeux de certaines autorités académiques de Hautes Ecoles. Cependant, la FEF réaffirme son opposition face au rallongement systématique des cursus et par la présente note propose une série d'améliorations pratiques à apporter à la qualité de la formation initiale des enseignant(e)s gradué(e)s.

Concernant les cours de Français :

Dans une visée de formation de futurs citoyen(ne)s maîtrisant la langue française en tant qu'outil de communication, tant au niveau oral qu'écrit, ce cours est primordial dans la formation des futurs maîtres. Dans ce cadre, vu les disparités existantes en matière de qualité des cours de français en fonction des établissements ou même au sein de ceux-ci, la FEF trouve nécessaire de mettre en place un système de remédiation non-obligatoire que l'étudiant(e) conscient(e) de ses difficultés pourrait suivre en complément du programme de cours habituellement dispensé.

L'objectif est d'améliorer la maîtrise de la langue au niveau grammatical et syntaxique par la pratique d'exercices supervisés par un professeur de français.

Cette maîtrise de la langue est nécessaire pour la dispense des cours aux élèves de l'école obligatoire.

Concernant la partie théorique de la formation :

Cette partie théorique omniprésente lors de la première année mais diminuant au fil des ans, est plus que nécessaire à cette formation en vue de garantir une appropriation des savoirs nécessaires pour enseigner. Effectivement, pour tout futur professeur(e), c'est en se basant sur des activités très proches de celles que les élèves ont à réaliser dans l'enseignement primaire et secondaire que les enseignements en Ecole Normale sont organisés. Malheureusement, force est de constater qu'à l'heure actuelle, les temps de synthèses indispensables en fin de formation manquent.

Concernant les cours de type « A »² :

Il est indispensable de garantir une formation commune à tous les enseignant(e)s du maternel jusqu'au secondaire afin d'assurer une continuité et une cohérence pédagogique. Il est dommage que pour des raisons pragmatiques, la Ministre de l'enseignement supérieur ait

¹ The teacher Today, tasks, conditions, policies, OCDE, Paris, 1990.

² Les cours de type A sont des activités d'enseignement qui regroupent actuellement des étudiant(e)s de l'ensemble des sections.

décidé d'assouplir les dispositions en vigueur au niveau de l'organisation des cours de type « A ».

Concernant les stages pratiques :

Ceux-ci ont pour objectif de permettre à l'étudiant(e) de se rendre compte de la réalité de l'enseignement aujourd'hui et de la pratique de son métier. C'est pourquoi il est nécessaire de développer ceux-ci dès la deuxième et de permettre aux étudiant(e)s de développer des partenariats avec des professeurs (maîtres de stage) leur permettant de prendre leur place en tant que stagiaire individu autonome.. Il est en effet important de promouvoir la créativité et des méthodes nouvelles notamment en matière de méthode pédagogique et de ne pas imposer de calquer les méthodes du formateur

Concernant l'évaluation de stage :

Cette évaluation permet à l'étudiant(e) de savoir où il/elle se situe par rapport à sa formation pratique mais il/elle ressort de cette évaluation avec un goût de « trop peu » (ou de « trop ») L'évaluation se borne en effet trop souvent à énumérer des lacunes , manquements ,erreurs etc sans apporter de solutions , de clés , de propositions d'améliorations.

Un autre problème est souvent constaté : Le manque d'objectivité dans l'évaluation des stages. Il serait opportun de définir légalement une grille d'évaluation des stages basée sur des critères objectifs tant d'ordre qualitatifs que d'ordre quantitatifs visant à évaluer une démarche pédagogique et non des personnes. Une possibilité d'intégration d'un poste créativité dans cette grille est à envisager.

Concernant la supervision des stages :

La FEF pense que la qualité de l'enseignement doit passer par des moyens accrus pour la supervision des stages, moment primordial dans la formation des futurs maîtres. Celle-ci passe par l'engagement de personnel supplémentaire en vue d'assurer un réel suivi des étudiant(e)s plutôt que de réduire les visites obligatoires comme l'a fait M-D Simonet dans son décret modifiant le décret sur la formation initiale des enseignant(e)s gradué(e)s.

Concernant les professeurs d'Ecole Normale :

Il est nécessaire et primordial que ces professeurs aient une vision proche de l'enseignement tel qu'il est dispensé dans les écoles secondaires et primaires de par une pratique accrue et continue de celle-ci. Car la réalité de terrain étant en perpétuel changement, cette expérience permet de donner aux futurs enseignant(e)s gradué(e)s une vision claire et précise de l'enseignement aujourd'hui en Belgique.

Concernant la formation telle qu'elle est dispensée aujourd'hui :

Il est nécessaire que cette formation garde son aspect théorique articulé sur la pratique dans le cadre de ce type d'études axé sur une approche des contenus de cours du maternel au secondaire et sur l'apprentissage d'un métier. Cependant, il est essentiel de garantir une cohésion des cours afin d'éviter l'émiettement ou le morcellement de la formation.